



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01163

Numéro SIREN : 515 193 415

Nom ou dénomination : 3XM

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2017 sous le numéro de dépôt 1643

SARECO - AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

4, avenue du Général de Gaulle - 49400 Saumur

28 FEV. 2017 1643

TROIS X M

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros

Siège social : « L'autre Faubourg » - rue Sorel Tracy 49300 CHOLET

RCS ANGERS 515 193 415

09 02 1103

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, et de l'article 223.43 dudit Code, par décision unanime des associés du 9 décembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin de :

1/- vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

2/-vous faire part de notre opinion sur la situation de la Société.

I – En application de l'article 224.3 du Code de Commerce, nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Société de Commissariat aux comptes - R.C. Angers 518 500 558 N° TVA Intracommunautaire : FR 83 518 500 558

SARL au capital de 5 000 € - Siège Social : 4, avenue du Général de Gaulle 49400 SAUMUR

SARECO

83, boulevard Saint-Michel 49100 Angers

92, boulevard Gustave Richard 49300 Cholet

4, avenue du Général de Gaulle 49400 Saumur

Rue des Sassafra - 2, allée des Vieux Tilleuls 44300 Nantes

- Tél. 02 41 34 87 21

- Tél. 02 41 65 47 76

- Tél. 02 41 53 69 60

- Tél. 02 28 23 57 72

- Télécopie 02 41 34 71 64

- Télécopie 02 41 58 68 49

- Télécopie 02 41 53 69 78

- Télécopie 02 28 23 59 41

- E-mail : angers@cabinetsareco.fr

- E-mail : cholet@cabinetsareco.fr

- E-mail : sareco.audit@cabinetsareco.fr

- E-mail : nantes@cabinetsareco.fr

Membre du GROUPE ESSOR

SARECO - AUDIT

I.1 Valeur des biens composant l'actif social.

Les biens figurant à l'actif social ont été inscrits en comptabilité à leur valeur d'acquisition.

L'actif immobilisé ne comprend pas d'immobilisations incorporelles

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

I.2 Capitaux propres comparés au capital social.

Les capitaux propres s'élevaient à 644 586 € au 29 février 2016.

Une réduction de capital de deux cents parts sociales est intervenue le 30 novembre 2016 au prix de 710 euros par part sociale. Les capitaux propres ont donc été impactés par cette opération d'un montant de 142 000 €.

Ils sont donc estimés à 502 586 € hors résultat de l'exercice 2016/2017 actuellement en cours.

Par ailleurs nous avons vérifié le maintien de l'activité pendant ledit exercice.

Le capital social après la réduction du 30 novembre 2016 s'élève à 8 000 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons donc que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous avons constaté qu'il n'était pas stipulé d'avantages particuliers et il ne nous en est pas apparu sur les documents qui nous ont été communiqués.

II – En application de l'article 223.43 du Code de Commerce, nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Nous avons vérifié que l'activité s'était maintenue pendant l'exercice actuellement en cours, le chiffre d'affaires des dix premiers mois de l'exercice s'élevant à 1 789 352 € contre 1 611 668€ pour l'exercice précédent de douze mois.

Dans le cadre de la transformation prévue, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.



SARECO - AUDIT

Nous vous rappelons que le présent rapport doit être tenu, au siège social, à la disposition des associés, et déposé au greffe du tribunal de commerce, huit jours au moins avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur la transformation et que les associés auront à statuer sur l'évaluation des biens et l'octroi des avantages particuliers et ne pourront les réduire qu'à l'unanimité.

Fait à Saumur,
le 10 février 2017

 **Jacques MARTIN**
Commissaire aux Comptes
Sarl SARECO AUDIT

Brigitte OUVRARD

Expert comptable
Commissaire aux comptes
Associée

Audit

Conseils

Droit Fiscal

Droit social

Droit des sociétés

Expertise comptable

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS**
19 rue René Rouchy
49100 ANGERS

ARRIVE au Greffe de Commerce
le **20 FEV. 2017**

Beaucouzé, le 16 février 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le rapport du Commissaire à la transformation pour la société 3XM et DOUBLE M.

Vous remerciant de nous transmettre le récépissé de dépôt.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurélie HUMEAU

